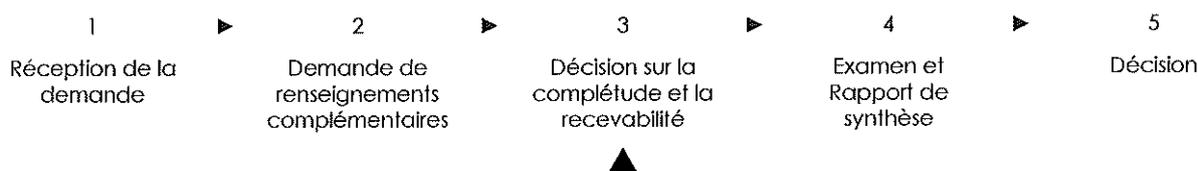


**Collège communal de et à LIÈGE
c/o Administration communale**

Place du Marché 2
4000 LIEGE

Nos références : **10002928/LN.ss** (à rappeler dans toute correspondance)



RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet : Demande de permis d'environnement
Demande complète et recevable. Organisation d'une enquête publique.

Résumé de la demande :
de - SCIENCE PARK SERVICES Avenue Pré-Aily 4 à 4031 LIEGE
pour le projet - Exploiter des laboratoires de biotechnologies destinés à être utilisés par des PME. - dont le n° de dossier est 10002928 - de classe 2
pour l'établissement - INSTITUT BOTANIQUE Université de Liège Bât. B22 Chemin de la Vallée n° 4 à 4000 LIEGE - dont le n° public est 10103605 - de classe 2

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

La demande de permis d'environnement définie en objet est jugée **complète et recevable**^{1&2}.

▪ **Quels sont les premiers éléments d'analyse de la demande ?**

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement³.

PE/2/112

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

L'autorité qui a apprécié la recevabilité et la complétude du dossier a également procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement au sens large, sur base des critères de sélection pertinents visés à l'article D.62 du livre Ier du Code de l'Environnement. Au vu du descriptif des activités, des dépôts, des installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne devait pas être considéré comme ayant un impact notable. A l'examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portaient sur les risques OGM et pathogènes que peuvent générer l'établissement..

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

▪ **Quelle est la suite de la procédure ?**

Le collège communal de la Ville de Liège est⁵ l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 2.

L'enquête publique^{7&8} – d'une durée de 15 jours – sera réalisée sur le territoire de :

Commune :	<u>Ville de Liège</u>
Raison :	Commune de dépôt

Les instances suivantes sont consultées pour avis :

Instance :	<u>Entreprise Sciensano - Service de Biosécurité et Biotechnologie (SBB)</u>
Raison :	OGM
Instance :	<u>SPWTLPE - DAU - Direction extérieure Urbanisme Liège I</u>
Raison :	Obligatoire
Instance :	<u>SPW ARNE - DSD - DIGPD - Direction des infrastructures de gestion et de la politique des déchets DSD-DIGPD</u>
Raison :	Avis obligatoire. Rubrique(s) : <u>63.12.05.04.02 - installation de stockage temporaire de déchets dangereux⁹⁰ : capacité de stockage > 1</u>

Le fonctionnaire technique doit doivent vous envoyer un rapport de synthèse dans un délai de 70 jours calendrier à partir de la date d'envoi de ce courrier.

Attention, ce délai peut être prorogé de 30 jours calendrier maximum¹². Dans ce cas, vous en serez informé.

Le délai peut encore être augmenté de la durée de neutralisation de l'enquête publique si celle-ci se déroule en tout ou en partie entre le 16 juillet et le 15 août ou entre le 24 décembre et le 1er janvier.

▪ **Que devez-vous faire maintenant ?**

1. Organiser l'enquête publique ^{D29 Code de l'environnement}
2. Mettre à disposition du public la décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement ^{D65 et R21 du Code de l'environnement}
3. Recevoir le rapport de synthèse

1. L'enquête publique

L'enquête publique est organisée selon les modalités du code de l'environnement.

Dans les 10 jours de la clôture de celle-ci, il y a lieu de transmettre :

- L'avis d'affichage
- Le procès-verbal de clôture
- Les objections et observations écrites et orales formulées
- La synthèse de celles-ci
- L'avis facultatif de votre collègue

aux adresses suivantes :

- rgpe.liège.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

2. Publicité de la décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement

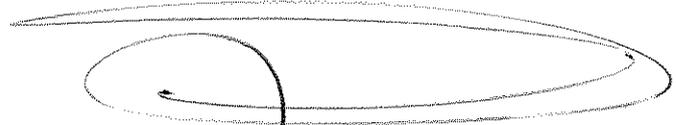
Cette décision doit être publiée sur votre site internet ou par l'intermédiaire d'un autre point d'accès électronique aisément accessible dans les 15 jours à partir de la date de réception de ce courrier.

▪ **Que devez-vous faire si vous ne recevez pas le rapport de synthèse ou s'il vous est transmis en dehors des délais ?**

Il appartient au collège communal de statuer en tenant compte du dossier d'évaluation des incidences, des résultats de l'enquête publique, de l'avis du ou des collèges communaux et de toute autre information à sa disposition.

Dans ce cas, pour être valide, cette décision doit être notifiée au plus tard dans les 90 à dater du lendemain de la date d'envoi de ce courrier.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, mes salutations distinguées.



Marianne PETITJEAN
Fonctionnaire technique



CONTACT

Permis d'environnement
Département des Permis et
Autorisations
Direction de Liège
Montagne Sainte-Walburge -
Bâtiment II 2
4000 LIEGE

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement
Contact technique :
Laurent NINANE
laurent.ninane@spw.wallonie.be
Contact administratif :
Sophie SOREE
sophie.soree@spw.wallonie.be
(+32) 04/2245742

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES
Permis d'environnement :
10002928

Commune : PE/2/112

VOS ANNEXES

néant

CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
- Accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone du 14 novembre 2019 relatif à l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.

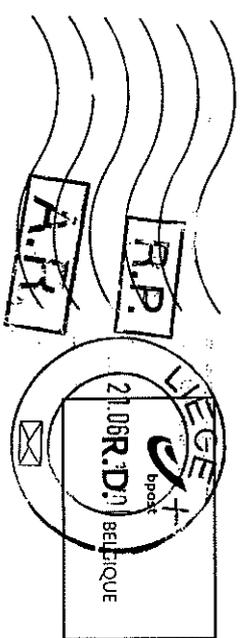
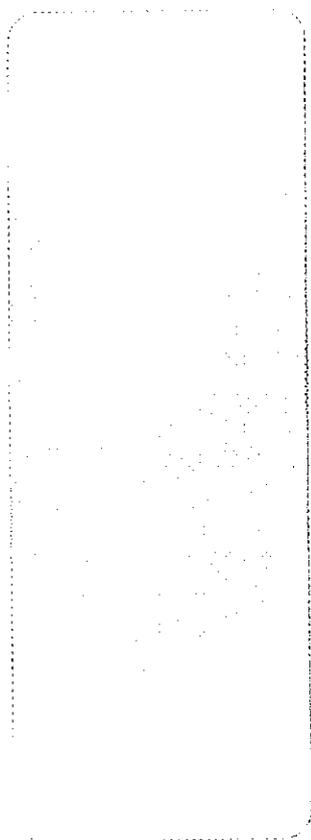
Service public de Wallonie

Département des Permis et des Autorisations
Montagne Sainte-Walburge 2
B-4000 LIEGE

VILLE DE LIEGE
INDICATEUR GENERAL
22.06.2021
Permis Environnement


Wallonie
environnement
SPW

Département de police administrative
et de sécurité publique
25.06.2021



R
 RP
 NR

010541288500452621 220 1 34 34 0 914

RECOMMANDE / AANGEBEKENDE ZENDING / ENSCHREVENDE ZENDING



